

## SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

10. Nous sommes convenus de travailler ensemble et avec les autres pour continuer d'améliorer la sécurité de tous les modes de transport partout dans le monde. Il existe à ce jour sept conventions et traités internationaux portant sur la sécurité des transports qui ont eu des conséquences notables en matière de transport aérien et maritime. Nous encourageons les travaux en cours à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et à l'Organisation maritime internationale (OMI) visant l'établissement de procédures communes pour accroître la sécurité dans les domaines de l'aviation et de la navigation maritime. Les résolutions qui découleront de ces travaux doivent être mises en oeuvre par toute la communauté internationale afin que soient renforcés les mécanismes internationaux de lutte contre le terrorisme.

## INSTALLATIONS PUBLIQUES

11. Les terroristes profitent de la facilité d'accès et de la vulnérabilité des installations publiques, particulièrement dans les sociétés libres. Comme les mesures antiterroristes donnent des résultats, les terroristes se tournent vers de nouvelles cibles plus faciles à atteindre. Pour réduire les risques auxquels nos citoyens peuvent être exposés, nous nous engageons à coopérer davantage et à partager nos renseignements et nos expériences concernant la protection et la préservation des cibles possibles, par exemple les réseaux de transport, les systèmes d'information, les services publics ainsi que les immeubles publics, y compris les locaux diplomatiques.

## FINANCEMENT DU TERRORISME

12. Nous sommes convenus de chercher à mettre en place des mesures visant à priver les terroristes de leurs sources de financement. Nous encourageons tous les États à agir, en collaboration avec les autres États, afin d'empêcher les terroristes d'amasser des fonds destinés, d'une façon ou d'une autre, au soutien de leurs activités, et à examiner les moyens de suivre et de geler les avoirs des groupes terroristes.

## CONCLUSION ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES MESURES À PRENDRE

13. Nous sommes déterminés, en tant que groupe, à continuer d'agir en leader sur cette question auprès de la communauté internationale, et à mettre en place des mesures et des accords bilatéraux et multilatéraux pour faire échec au terrorisme. Nous allons continuer d'élaborer des mesures de coopération spécifiques pour décourager et prévenir les actes de terrorisme, faire enquête lorsqu'il y a lieu et traduire les terroristes en justice. Nous allons prendre les mesures voulues pour donner